

Le Président

Créteil, le 11 octobre 2010

Chers Amis,

Dans quelques jours, vous serez appelés à désigner vos nouveaux comités de circonscription, votre Délégué de circonscription ainsi que vos délégués au Conseil National de notre mouvement. Ce rendez-vous est important car il est au cœur du fonctionnement démocratique de l'UMP.

Ces élections, vous le savez, sont liées à la nouvelle carte électorale qui a été adoptée par le Parlement et qui aboutit, dans notre département, à la suppression d'une circonscription législative. Nous devons donc adapter partout en France nos structures à cette nouvelle donne. Merci à Jean-Paul FAURE SOULET et à toute son équipe qui se dévouent pour organiser cette consultation dans les meilleures conditions.

Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui, en se portant candidats, ont décidé, au travers de ces élections, de s'investir au service de nos idées et de nos adhérents. Leur démarche est d'abord citoyenne, chacun le mesure aisément : la démocratie s'exerce vraiment lorsque les partis politiques peuvent concourir à l'expression du suffrage. Et nous avons besoin d'une UMP forte pour affronter les dérives démagogiques de l'opposition.

C'est aussi une preuve de confiance dans l'action du Président de la République et du Gouvernement, au moment où les sujets les plus essentiels pour l'avenir de notre pays sont en débat. L'UMP, une nouvelle fois, doit se rassembler et constituer ce socle solide sur lequel Nicolas SARKOZY peut s'appuyer pour moderniser la France.

Je vous invite tous à participer à ces élections afin de donner à vos élus la pleine légitimité qui doit être la leur à la veille des prochains grands rendez-vous nationaux de 2012.

Avant d'engager la bataille pour l'élection présidentielle et pour les législatives qui suivront, une autre étape nous attend. Une étape capitale pour notre département : les cantonales qui se dérouleront les 20 et 27 mars 2011.

Il y aurait beaucoup de choses à dire sur la faillite de notre département en matière de développement économique ou sur la conception communiste du fonctionnement des collectivités locales.

Le Conseil Général du Val-de-Marne s'est ainsi engagé dans une opposition déterminée à la politique gouvernementale. La majorité communiste, socialiste et « verte » a décidé de punir les villes n'épousant pas son idéologie. Elle a mis en place dans un certain nombre de domaines, et en particulier celui très sensible de la Petite Enfance, une politique de critérisation qui visent à exclure les communes « Majorité Présidentielle » des dispositifs qu'elle subventionne. Ce détournement inadmissible est actuellement examiné par le Tribunal Administratif à l'initiative du Président de notre groupe au Conseil général, Jacques J.-P. MARTIN, à qui je veux rendre hommage.

Ce point, ajouté à l'utilisation partisane des moyens de communication du département, préfigure l'âpreté du combat qui nous attend.

Les prochaines élections se dérouleront dans un contexte nouveau. Depuis 1973, en effet, le Conseil Général du Val-de-Marne est dirigé par le Parti Communiste, avec la complicité du Parti Socialiste. Le rapport de force entre ces deux mouvements a considérablement évolué depuis près de 40 ans sans que les conséquences politiques n'en soient tirées : l'émergence d'une sensibilité « verte », confirmée lors des dernières élections européennes et régionales, est venue brouiller encore un peu plus les cartes et susciter des appétits nouveaux.

Conscients de l'enjeu que revêtent les prochaines élections cantonales, les dernières avant l'entrée en fonction des futurs conseillers territoriaux, votre Bureau Départemental a examiné avec une grande attention les candidatures qui lui sont parvenues. A l'unanimité, moins 2 abstentions, le Comité Départemental a validé le 29 septembre les propositions d'investiture.

Les candidats investis

- Canton de Bonneuil : Hervé CHARIE MARSAINES (PCD) et Anne-Sophie CORNEC (UMP) - suppléante.
- Canton de Cachan : Joël LANGLAIS (UMP)
- Canton de Charenton : Jean-Marie BRETILLON, Conseiller Général sortant, Maire (UMP).
- Canton de Chennevières : Bernard HAEMMERLE, Maire (UMP).
- Canton de Choisy-le-Roi : Monique BARON, Conseillère Municipale (UMP).
- Canton de Fontenay - Est : Marie-France JOURDAN, Conseillère Municipale (UMP).
- Canton d'Ivry - Est : Bruno CASTELNAU, Conseiller Municipal (UMP).
- Canton d'Ivry - Ouest : Dorian CATHENOZ, Conseiller Municipal (Parti RADICAL).
- Canton de Maisons Alfort - Nord : Olivier CAPITANIO, Conseiller Général sortant, Maire-Adjoint (UMP).
- Canton de Maisons Alfort - Sud : Mary-France PARRAIN (UMP).
- Canton de Nogent-sur-Marne : Jacques J.-P. MARTIN, Conseiller Général sortant, Maire (UMP).
- Canton du Perreux : Jacques LOISON, Conseiller Général sortant, Adjoint au maire (UMP).
- Canton de Saint-Maur Centre : Stéphanie CHUPIN (UMP)

- Canton de Saint-Maur - Ouest : Jacques LEROY, Conseiller Général sortant, Adjoint au Maire (UMP).
- Canton de Villejuif - Est : Françoise BEURTHERET, Conseillère Municipale (UMP).
- Canton de Villeneuve-Saint-Georges : Philippe GAUDIN, Conseiller Municipal (SE)
- Canton d'Arcueil : Christophe IPPOLITO (UMP).
- Canton de Créteil - Sud : Freddy GRZEBIENOWSKI (UMP).
- Canton de Vincennes - Est : Jean-Michel SEUX, Conseiller Général sortant (UMP).
- Canton d'Alfortville - Sud : Selda Vanessa GLOANEC (UMP).
- Canton de Champigny-sur-Marne - Centre : Marie-Eve BERCHERY, Conseillère Municipale (UMP).
- Canton de Chevilly-Larue : Jean-FRANCO CAPIRCHIO, Conseiller Municipal (UMP).
- Canton de Créteil - Ouest : Thierry HEBBRECHT, Conseiller Municipal (UMP).
- Canton de Valenton : Arnaud VEDIE, Conseiller Municipal (UMP).
- Canton de Villejuif - Ouest : Jean-François HAREL, Conseiller Municipal (SE).

Comme vous le constaterez à la lecture de cette liste, l'UMP a souhaité ouvrir ses investitures à des candidats issus du Parti Radical, du Parti Chrétien Démocrate ou des Divers Droites. Nous étions dans la même disposition d'esprit à l'endroit du Nouveau Centre, membre lui aussi de la Majorité Présidentielle. C'est dans ce but qu'avant l'été, j'ai reçu Laurent LAFON, Maire de Vincennes, Président du Nouveau Centre du Val-de-Marne, pour lui proposer un accord global sur l'ensemble du Val-de-Marne.

Malheureusement, Laurent LAFON a conditionné tout accord départemental à la non investiture d'un de nos sortants, Jean-Michel SEUX, Conseiller Général de Vincennes Est, afin de le remplacer par sa 1^{ère} adjointe. Ce qui est encore plus surprenant, c'est qu'il a demandé le soutien du MODEM pour cette candidate. En contrepartie, Laurent LAFON a proposé, dans une sorte de marché, de ne pas se présenter contre Patrick BEAUDOUIN lors des prochaines législatives de 2012... Drôle de retour des choses après que nous l'ayions soutenu comme tête de liste de notre majorité aux élections régionales de mars 2010 ...

Patrick BEAUDOUIN a refusé ce marché, ainsi que les parlementaires et le Conseil Départemental à l'unanimité.

En conséquence, la fédération départementale du Nouveau Centre a décidé d'investir plusieurs candidats qui se présenteront donc contre les nôtres.

Nous ne pouvons que regretter une telle position qui, à partir du seul canton de Vincennes Est, met en péril la Majorité dans biens d'autres cantons, notamment à Chennevières.

Nous espérons encore que, finalement, la sagesse l'emportera. La porte reste ouverte à la négociation. Les difficultés que nous traversons à l'heure actuelle sur le plan national ne sont-elles pas un facteur puissant d'unité de toutes nos forces face à une gauche requinquée. Les élections cantonales mobilisent traditionnellement peu d'électeurs. Devra-t-on, en plus, affronter la division de la Majorité Présidentielle ?

Dates à retenir

Du 21 au 30 octobre : Elections internes.

Modalités électorales

- Pour voter lors des élections internes, vous devez être à jour de votre cotisation d'adhérent, et le cas échéant d'élu, pour l'année 2010.
- Le vote s'effectuera par Internet du 21 octobre à 8 heures, jusqu'au 30 octobre à 9 heures.
- Vous devrez vous connecter à l'une des adresses suivantes : www.lemouvementpopulaire.fr ou <https://vote.election-europe.com/UMP>, puis rentrer vos codes de vote. Ces codes sont rigoureusement personnels : ne les communiquez à personne !
- Si vous ne disposez pas d'Internet, contactez la Fédération (01.42.07.02.02) qui vous indiquera l'adresse d'un lieu depuis lequel vous pourrez voter.

Avec ma fidèle amitié,
Christian CAMBON
Sénateur-Maire de Saint-Maurice